

DOCTORANTS-CONSEIL

De nouvelles compétences & de nouveaux collaborateurs
au service de vos projets

DES COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE

Le dispositif "Doctorant-conseil" permet aux doctorants, «chercheurs juniors d'Université Paris-Est», d'effectuer des missions en entreprise, administration ou collectivité parallèlement à la préparation de leur thèse. Ils sont recrutés, rémunérés et mis à disposition par leur université ou leur établissement d'accueil.

Publique ou privée, votre organisation peut faire appel à un doctorant-conseil dans le cadre d'une mission ponctuelle pour accroître sa compétitivité et développer sa capacité d'innovation.

Ces doctorants peuvent intervenir dans les domaines de prédilection d'Université Paris-Est : ville, environnement, sciences de l'ingénieur, sciences humaines, droit, économie, gestion, biologie, santé, mathématiques, informatique et techniques de la communication... mais la mission que vous leur confiez n'est pas nécessairement en lien direct avec leur thèse.

Les compétences des doctorants d'Université Paris-Est leur permettent d'intervenir comme consultants en répondant à vos besoins : **expertises - veille technologique, scientifique ou règlementaire - conseil en méthodologie et en management - étude de faisabilité - conduite de projet - études diverses ...**



LE DOCTORANT-CONSEIL

Le doctorant-conseil est un diplômé de l'enseignement supérieur au minimum titulaire d'un Master ou d'un diplôme d'Ingénieur, de commerce etc. (bac+5). Il prépare son doctorat au sein d'une des six écoles doctorales pluridisciplinaires d'Université Paris-Est :

- Cultures et Sociétés
- Organisations, Marchés, Institutions
- Ville, Transports et Territoires
- Mathématiques et STIC
- Sciences de la Vie et de la Santé
- Sciences, Ingénierie et Environnement

Vous bénéficiez ainsi des compétences et du haut niveau de qualification des doctorants.

DOCTORANTS-CONSEIL

Une formule souple
adaptée à vos besoins

LES MODALITÉS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Le dispositif "Doctorant-conseil" est réservé aux doctorants allocataires du Ministère ou percevant une allocation comparable en durée (3 ans) et en montant : allocataires BDI, allocataires du Conseil Régional, boursiers Marie Curie etc... à l'exception des boursiers CIFRE. Les moniteurs d'initiation à l'enseignement supérieur peuvent, même temporairement, bénéficier du dispositif par un avenant à leur contrat de moniteur.

Une convention tripartite entre votre entreprise, le PRES Université Paris-Est et le doctorant fixe les conditions matérielles et financières de la mission, ainsi que les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle et industrielle.

La mission que vous confierez à un doctorant-conseil pourra correspondre à une prestation de 1 à 32 jours (maximum). Elle pourra se dérouler, selon votre calendrier, sur une période de quelques semaines à 1 an.

A l'issue de sa mission, l'entreprise reçoit une facture correspondant à la prestation réalisée dont le montant est établi aux conditions du marché. Pour l'entreprise, ces sommes sont éligibles, sous certaines conditions, au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

L'INTÉRÊT ?

Pour l'entreprise :

- elle bénéficie de compétences de haut niveau pour stimuler ses activités de recherche ou de développement.
- elle accède à des moyens matériels techniques de pointe, pouvant aider à son développement.
- elle développe son réseau et ses interactions avec la recherche publique et identifie de futurs collaborateurs.

Pour le doctorant :

- Il met ses compétences à la disposition de l'entreprise par des activités de conseil.
- Il développe un réseau et complète son expérience professionnelle.
- Il perçoit une rémunération en contrepartie.

Vous souhaitez proposer une mission ?

Université Paris-Est

Communauté d'Universités et Établissements (comue)

contact : Fatima De Freitas

fatima.defreitas@univ-paris-est.fr

Tél. 01.64.15.31.75

